

Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (RICB), tenue le **13 mars 2025** à 13h30, à la salle du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents :

Monsieur Gaéтан Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel (rés. 184-06-2024)
Monsieur Yves Germain, maire de Saint-Didace (rés. 2024-06-091)
Monsieur Michael C. Turcot, maire de Mandeville (rés. 231-06-2024)
Madame Audrey Sénéchal, mairesse de Saint-Cléophas-de-Brandon (rés. 2024-06-336)
Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel
Monsieur André Roberge, directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray
Monsieur Alain Prescott, substitut du maire de Saint-Gabriel-de-Brandon
Madame Stéphanie Marier, directrice générale de Saint-Gabriel-de-Brandon
Madame Audrey Ricard, directrice générale de Mandeville
Madame Chantale Dufort, directrice générale de Saint-Didace
Madame Catherine Gagnon, directrice générale de Saint-Cléophas-de-Brandon

Absences motivées :

Monsieur Mario Frigon, maire de Saint-Gabriel-de-Brandon (rés. 2024-06-189)

Public : Aucune personne représentant le public

15-03-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Gaéтан Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Alain Prescott

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de la RIBC du 13 mars 2025 soit ouverte à 13h30.

16-03-2025 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Audrey Sénéchal

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 13 mars 2025 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

7.1 Mandat pour la vérification externe de l'exercice financier 2024

7.2 Mandat pour l'élaboration d'un rapport d'inspection visuelle des casernes

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

17-03-2025 3.1 Séance ordinaire du 13 février 2025

Il est proposé par Audrey Sénéchal

Appuyé par Michael C. Turcot

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

4.1 Dépôt de la correspondance au 28 février 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 28 février 2025 :

- Aucune correspondance

5. FINANCES

18-03-2025

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT 05-2025 – GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné le 13 février 2025 pour adopter le projet de règlement 05-2025 relatif à la gestion contractuelle.

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Audrey Sénéchal

Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement 05-2025 relatif à la gestion contractuelle soit adopté, tel que déposé.

7. VARIA

19-03-2025

7.1. Mandat pour la vérification externe de l'exercice financier 2024

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du *Code municipal*, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon (RICB) doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

ATTENDU QUE la comptabilité de la RIBC est tenue par la Ville de Saint-Gabriel.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Audrey Sénéchal

Appuyé par Michael C. Turcot

Et résolu à l'unanimité :

QUE le mandat de vérification externe pour l'exercice financier 2024 soit confié à Boisvert & Chartrand s.e.n.c.r.l., les mêmes vérificateurs mandatés à la Ville de Saint-Gabriel.

20-03-2025

7.2 Mandat pour l'élaboration d'un rapport d'inspection visuelle des casernes

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon désire demander une aide financière pour la construction d'une caserne dans Brandon;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire un rapport sur la situation des 3 casernes dans le secteur Brandon pour appuyer cette demande d'aide financière.

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Alain Prescott

Et résolu à l'unanimité :

QU'une demande soit faite à monsieur Georges Archambault, ingénieur, afin de préparer un rapport d'inspection visuelle sur les 3 casernes dans le secteur Brandon;

QU'un montant de 3 900 \$ plus taxes soit alloué et qu'une avance de 1 000 \$ soit faite au mandataire.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

21-03-2025

9. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2025

Il est proposé par Michael C. Turcot

Appuyé par Alain Prescott

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 13 mars 2025 soit levée à 13h52.

Gaétan Gravel
Président de la RICB

Michel St-Laurent
Directeur général de la RICB

Approbation par le président des règlements et des résolutions selon l'article 142 du Code municipal du Québec

Je soussigné, Gaétan Gravel, président de la RICB, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, en apposant ma signature au bas du présent document ce 14^e jour de mars 2025.

Gaétan Gravel
Président de la RICB